

PHOENIX EUROPE_

OCTOBRE 2022

Communication à caractère publicitaire

Titres de créance présentant un risque
de perte partielle ou totale en Capital en
cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à
un investissement dynamique risqué de
type « Indice »

Code ISIN_ XS2488832515

Durée d'investissement conseillée_ 10 ans (hors cas de remboursement
automatique anticipé)

Éligibilité_ Comptes titres, Contrats d'assurance vie et de Capitalisation

Période de commercialisation_ du 12 août 2022 au 31 octobre 2022

Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale.
Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 100% de la Valeur Nominale.
L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à
tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la
Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.

**Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par
l'assureur.**

Le produit est émis par Credit Suisse AG¹, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'émetteur. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance-vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

1. Notations de l'émetteur : Standard & Poor's A, Moody's A2, Fitch BBB+ au 04/08/2022. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.


SILEX

. Points clés

Phoenix Europe Octobre 2022 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital proposant aux investisseurs de s'adosser à l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement (l'indice est calculé avec les dividendes bruts réinvestis, tout en déduisant quotidiennement un dividende synthétique fixe de 50 points par an). Le remboursement est donc conditionné à l'évolution de cet Indice.

Du trimestre 1 à 40, en Date d'observation, si l'Indice n'est pas en baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur recevra un coupon de 1,75%. Si l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial, le coupon ne sera pas distribué mais provisionné, du trimestre 1 à 39, et distribué lors du prochain événement de distribution de coupon, avec tous les coupons mis en mémoire depuis la dernière distribution.

De plus, du trimestre 4 à 39, en Date d'observation, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à son Niveau de Référence Initial, le Capital¹ sera remboursé par anticipation (soit un TRA net² maximum de 6,09%).

À la Date d'observation finale, si l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial, le Capital¹ sera remboursé en totalité (soit un TRA net² maximum de 6,09%). En cas de baisse de l'Indice au-delà de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial (exclu) et en l'absence d'activation préalable du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur subira une perte en Capital à l'échéance des 10 ans à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice.

En acceptant de limiter leurs gains à 1,75% par trimestre écoulé, les investisseurs recevront en contrepartie l'intégralité du capital initial si la performance de l'Indice depuis la Date d'observation initiale est supérieure ou égale à -40% à l'échéance.

- Un mécanisme de coupon trimestriel de 1,75%¹ du trimestre 1 à 40, si l'Indice n'a pas baissé plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial (inclus) en Date d'observation ;
- Un mécanisme de mise en mémoire des coupons trimestriels non distribués en date d'observation. Ces coupons mis en mémoire sont distribués lors du prochain événement de détachement de coupon ;
- Un mécanisme de remboursement anticipé du Capital¹ activable automatiquement du trimestre 4 à 39, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à son Niveau de Référence Initial à l'une des Dates d'observation ;
- Une perte en Capital¹ à l'échéance des 10 ans dans le cas où l'Indice enregistre, en Date d'observation finale, une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'un Titre, soit 1000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage et de souscription applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31 octobre 2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. Le Titre est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31 octobre 2022 et la Date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

1. Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale de Phoenix Europe Octobre 2022. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

. Avantages Inconvénients

Avantages_

- Si à l'une des Dates d'observation¹, du trimestre 1 à 40, l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial (inclus), l'investisseur reçoit un coupon trimestriel de 1,75%¹.
- Les coupons non versés précédemment sont récupérés et versés au prochain paiement éventuel de coupon grâce à un mécanisme d'Effet Mémoire du Coupon.
- Si à l'une des Dates d'observation, du trimestre 4 à 39¹, l'Indice est en hausse ou stable par rapport à son Niveau de Référence Initial, le produit s'arrête automatiquement et l'investisseur reçoit son Capital par anticipation².
- A l'échéance du produit et en l'absence de remboursement anticipé, si l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du Capital Initial².
- Un mécanisme d'optimisation du Niveau de Référence Initial avec le plus bas niveau de clôture de l'Indice observé à 2 dates (le 30/09/2022 et le 31/10/2022) retenu.

Inconvénients_

- Le Titre de créance ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du Titre peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en Capital pouvant être totale dans le cas où l'Indice serait en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial en Date d'observation finale¹ et que le produit n'a pas été remboursé par anticipation.
- En cas de revente du produit avant la date d'échéance, (hors cas de remboursement anticipé) il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit au 31 octobre 2022 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- Le rendement du Titre à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40% par rapport à son Niveau de Référence Initial. La valorisation du produit en cours de vie peut varier de manière indépendante de l'Indice sous-jacent.
- L'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an, **ce qui peut être moins favorable pour l'investisseur**, que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement sera accélérée.
- Le gain étant plafonné à 1,75% par trimestre écoulé¹, l'investisseur pourra ne bénéficier que partiellement de la hausse de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- Dans un contexte de marché fortement baissier (performance de l'Indice toujours inférieure à -30% depuis l'origine), aucun coupon ne sera versé.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates d'observation.

2. Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'un Titre, soit 1000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage et de souscription applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/10/2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. Le Titre est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

3. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/10/2022 et la Date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

. Détail du mécanisme de remboursement

Mécanisme de coupon trimestriel¹ _

A chaque Date d'observation trimestrielle, la performance de l'Indice est observée par rapport à son Niveau de Référence Initial :

Cas favorable_ du trimestre 1 à 40, en Date d'observation¹, si l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial (inclus), l'investisseur reçoit :

Un coupon trimestriel de 1,75%¹

Ainsi que l'intégralité des coupons trimestriels de 1,75%¹ en mémoire depuis le dernier détachement de coupon

Cas défavorable_ Dans le cas contraire :

Aucun coupon n'est payé au titre du trimestre écoulé

Le coupon trimestriel de 1,75%¹ est mis en mémoire

Mécanisme de remboursement anticipé automatique¹ _

Du trimestre 4 à 39, en Date d'observation¹, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à son Niveau de Référence Initial (inclus), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit en plus du coupon trimestriel :

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates d'observation.

2. Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'un Titre, soit 1000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage et de souscription applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31 octobre 2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. Le Titre est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

3. Dans l'ensemble de cette brochure, les Taux de Rendement Annuel (TRA) bruts sont présentés sans prise en compte des frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1000 EUR le 31/10/2022 et une détention jusqu'à la Date de remboursement final. Les Titres sont soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

4. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/10/2022 et la Date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

L'intégralité du Capital Initial²

+ Le coupon trimestriel défini précédemment

Ce qui correspond à un TRA brut³ maximum de 7,16% et un TRA net⁴ maximum de 6,09%.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 10 ans_

À la Date d'observation finale, le 1er novembre 2032, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé :

Cas favorable : Si l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit à l'échéance des 10 ans :

L'intégralité du Capital Initial²

+ Le coupon trimestriel défini précédemment

Ce qui correspond à un TRA brut³ maximum de 7,16% et un TRA net⁴ maximum de 6,09%.

Cas médian : Si l'Indice a baissé de plus de 30% mais que cette baisse n'excède pas 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit à l'échéance des 10 ans :

L'intégralité du Capital Initial²

Ce qui correspond à un TRA brut³ maximum de 7,03% et un TRA net⁴ maximum de 5,96%.

Cas défavorable : Sinon, si l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial, l'investisseur reçoit à l'échéance des 10 ans :

Le Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice. L'investisseur subit alors une perte en capital qui peut être partielle ou totale.

. Détail du mécanisme de remboursement

Illustration du mécanisme_

Performance de l'Indice par rapport à son Niveau de Référence initial



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

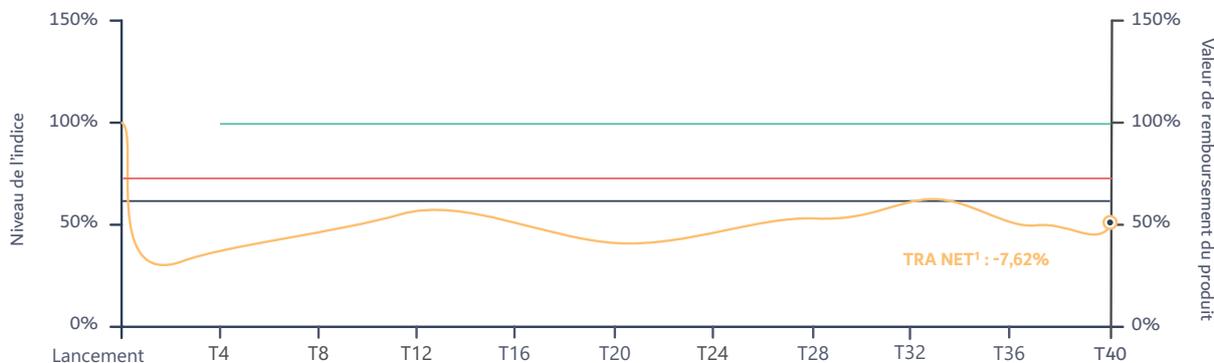
1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates d'observation.

2. Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'un Titre, soit 1000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage et de souscription applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31/10/2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. Le Titre est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

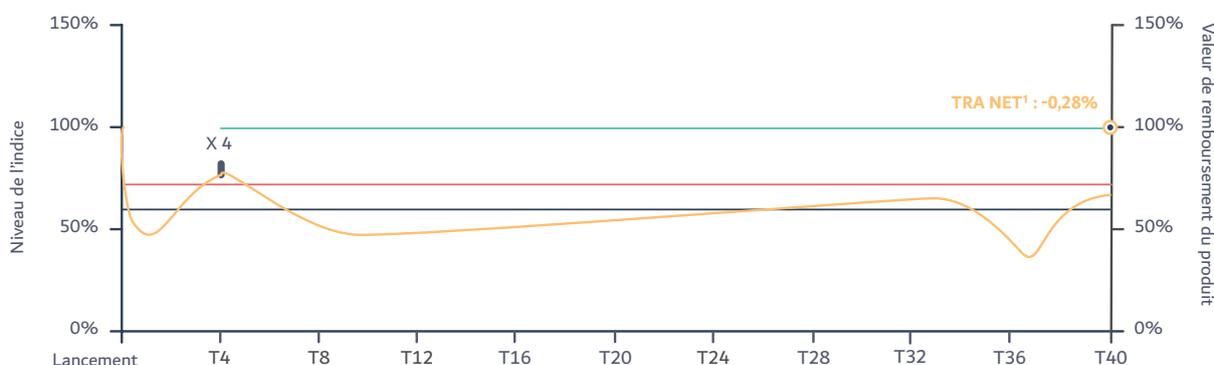
. Illustrations

- Versement d'un coupon trimestriel de 1,75%
- Valeur de remboursement du produit
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement anticipé automatique
- Evolution de l'Indice
- Seuil de versement des coupons conditionnels

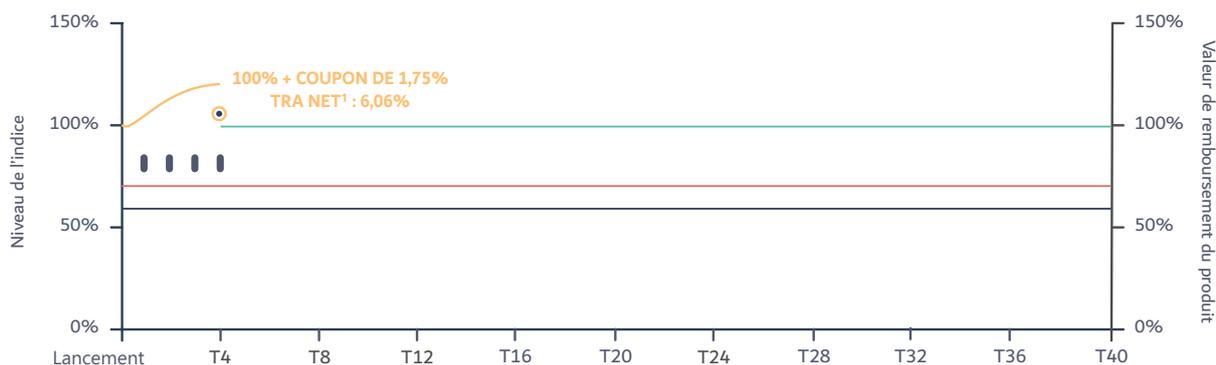
Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à -40% (exclu) à l'échéance



Scénario intermédiaire : baisse de l'Indice inférieure à -40% (inclus) à l'échéance



Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue du trimestre 4 (plafonnement des gains)



Source : Crédit Suisse

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

1. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/10/2022 et la Date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

. Illustrations

Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à -40% (exclu) à l'échéance

- Du trimestre 1 à 4⁰¹, en Date d'observation, l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Aucun coupon n'est versé au titre des trimestre écoulés.
- Du trimestre 4 à 3⁹¹, en Date d'observation, l'Indice est strictement en baisse par rapport à son Niveau de Référence Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- À la Date d'observation finale, l'Indice a baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial (-50%). L'investisseur reçoit le Capital Initial diminué de la baisse de l'Indice, soit **50% du Capital Initial²**. L'investisseur subit une perte en Capital (pouvant être totale dans le pire des scénarios).
- Le Taux de Rendement Annuel brut³ est égal à -6,68% et le Taux de Rendement Annuel net⁴ est alors de -7,61%, égal à celui d'un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme du produit.

Scénario intermédiaire : baisse de l'Indice inférieure à -40% (inclus) à l'échéance

- A l'issue des trimestre 1 à 3, en Date d'observation¹, l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Aucun coupon n'est versé.
- A l'issue du trimestre 4, en Date d'observation¹, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Un coupon de 1,75% est versé au titre du trimestre écoulé ainsi que les trois coupons mis en mémoire précédemment au titre des trimestre 1 à 3.
- Du trimestre 5 à 3⁹¹, en Date d'observation, l'Indice est en baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé et aucun coupon n'est versé au titre des trimestre écoulés.
- À la Date d'observation finale, l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence Initial (-35%). L'investisseur reçoit alors **l'intégralité de son Capital Initial²**.
- Le Taux de Rendement Annuel brut³ est égal à 0,72% et le Taux de Rendement Annuel net⁴ est alors de -0,29%, contre un Taux de Rendement Annuel brut³ de -4,20% et un Taux de Rendement Annuel net⁴ de -5,16% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme du produit.

Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue du trimestre 4 (plafonnement des gains)

- Du trimestre 1 à 3, en Date d'observation¹, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 30% par rapport à son Niveau de Référence Initial. Un coupon de 1,75% est versé au titre de chaque trimestre écoulé.
- A l'issue du trimestre 4, en Date d'observation¹, l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau de Référence Initial (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors son Capital Initial, ainsi qu'un coupon de 1,75% au titre du trimestre écoulé, **soit 101,75% du Capital Initial²**.
- Le Taux de Rendement Annuel brut³ est égal à 7,04% et le Taux de Rendement Annuel net⁴ est alors de 5,97%, contre un Taux de Rendement Annuel brut³ de 19,59% et un Taux de Rendement Annuel net⁴ de 18,39% pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

1. Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates d'observation.

2. Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d'un Titre, soit 1000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage et de souscription applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 31 octobre 2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. Le Titre est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

3. Dans l'ensemble de cette brochure, les Taux de Rendement Annuel (TRA) bruts sont présentés sans prise en compte des frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1000 EUR le 31/10/2022 et une détention jusqu'à la Date de remboursement final. Les Titres sont soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

4. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 31/10/2022 et la Date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de Capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

. Présentation du sous-jacent

Description de l'Indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement_

L'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index a été lancé le 30 avril 2021 par S&P Dow Jones Indices. Il est composé de 50 sociétés de la Zone Euro, sélectionnées en fonction de leurs capitalisations boursières et dans le but de fournir une diversification sectorielle efficace.

Ainsi, chaque nom (et chaque secteur) est équipondéré et se voit attribuer le même poids dans l'indice. Ce dernier est calculé avec les dividendes bruts réinvestis, tout en déduisant (quotidiennement) un dividende synthétique fixe de 50 points par an.

L'indice est publié et calculé de manière quotidienne par S&P et composé de 50 actions sélectionnées au sein de l'univers de la Zone Euro selon une méthode comprenant 3 étapes:

- La sélection en fonction de la capitalisation boursière (5 plus grosses capitalisations boursières au sein de chacun des 10 secteurs GICS ; les secteurs "Finance" et "Immobilier" sont regroupés en un seul secteur pour cet indice)
- L'équipondération. (Chaque action se voit attribuer une pondération de 2%, ce qui implique une pondération de 10% par secteur)
- Le réinvestissement des dividendes bruts détachés par les actions qui composent l'indice et retranchement du dividende synthétique. (un dividende fixe de 50 points par an est déduit quotidiennement.)

Un dividende «Decrement» ou «synthétique» fait référence au retranchement systématique d'un montant fixe du sous-jacent. Il a été conçu pour être fixe en pratique et remplace ainsi le dividende réalisé (et variable) qu'une action ou un indice particulier affichera. Ainsi l'indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement Index est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

A titre d'information, au 04/08/2022, un niveau de décrétement de 50 points correspond à 5,90% de la valeur de l'Indice, 847,25 points. En comparaison sur les 10 dernières années, le niveau moyen des dividendes payés par les composants de l'indice s'élève à 3,40% (source : Bloomberg au 19 août 2022). Le niveau des dividendes passés ne préjuge pas du niveau des dividendes futurs.

Pour une information en français, veuillez consulter le site :

<https://www.boursedirect.fr/fr/marche/no-market-e-g-unlisted/s-p-eurozone-equal-sector-weig-SPEUSPET-EUR-XXXX/seance>

Sources : Credit Suisse et site S&P Global au 4 août 2022

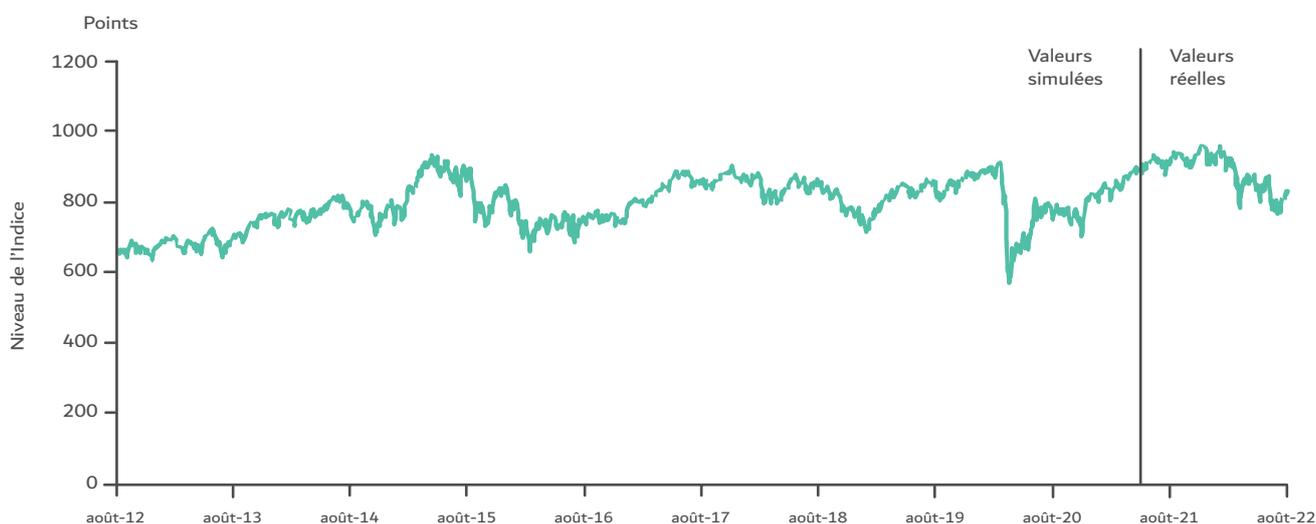


. Présentation du sous-jacent

Évolution de l'Indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement entre le 6 août 2012 et le 4 août 2022_

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

L'indice a été lancé le 30 avril 2021. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données relatives aux simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Performances de l'Indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement au 4 août 2022 (valeurs simulées)

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
-9,10%	0,77%	-3,22%	29,65%

Source : Bloomberg, 4 août 2022

Principales caractéristiques financières

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (Standard & Poor's A, Moody's A2, Fitch BBB+ au 04/08/2022). La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Code ISIN	XS2488832515
Offre au public donnant lieu à prospectus	Non
Agent de calcul	Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts
Droit applicable	Droit Anglais
Éligibilité	Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Devise/Valeur Nominale	Euro / 1 000 Euros
Montant minimum de souscription	100 000 EUR pour les investissements en Comptes titres - ce montant ne s'applique pas pour les souscriptions dans des Contrats d'assurance vie et de Capitalisation.
Taille de l'Émission	EUR 30 000 000 (La taille de cette émission de Titres n'implique en aucune manière l'expression de l'émetteur quant au niveau probable de souscription (et aucune supposition ne doit en conséquence être faite par des investisseurs potentiels à cet égard)).
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Règlement/Livraison	Euroclear France
Cotation	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Périodicité de valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence auprès de l'Émetteur
Marché secondaire	Credit Suisse Bank (Europe) S.A. peut, mais ne doit pas nécessairement tenir un marché pour les titres. Tout prix acheteur ou vendeur des Titres sera défini par l'Émetteur ou Credit Suisse Bank (Europe) (le cas échéant). Sous réserve de conditions de marché normales, l'écart entre les prix acheteur/vendeur ne dépassera pas 1%. Aucune garantie ne peut être fournie quant à l'évolution ou à la liquidité de tout marché secondaire pour les titres
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse
Sous-jacent	L'Indice S&P Eurozone Equal Sector Weight 50 50-Point Decrement (code Bloomberg: SPEUSPET Index)
Commission de souscription/rachat	Néant
Commission de distribution	Credit Suisse Bank (Europe) S.A. paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 0.90% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée maximale des Titres), du montant total des Titres effectivement placés par ces distributeurs)
Date d'émission	12 août 2022
Date d'observation initiale / Niveau de Référence Initial	30/09/2022 et 31/10/2022. Le Niveau de Référence Initial correspond au plus bas cours de clôture de l'indice observé aux dates d'observation initiales.
Date d'observation finale	1er novembre 2032
Date d'échéance	8 novembre 2032
Dates d'observation	31/01/2023 ; 02/05/2023 ; 31/07/2023 ; 31/10/2023 ; 31/01/2024 ; 30/04/2024 ; 31/07/2024 ; 31/10/2024 ; 31/01/2025 ; 30/04/2025 ; 31/07/2025 ; 31/10/2025 ; 02/02/2026 ; 30/04/2026 ; 31/07/2026 ; 02/11/2026 ; 01/02/2027 ; 30/04/2027 ; 02/08/2027 ; 01/11/2027 ; 31/01/2028 ; 02/05/2028 ; 31/07/2028 ; 31/10/2028 ; 31/01/2029 ; 30/04/2029 ; 31/07/2029 ; 31/10/2029 ; 31/01/2030 ; 30/04/2030 ; 31/07/2030 ; 31/10/2030 ; 31/01/2031 ; 30/04/2031 ; 31/07/2031 ; 31/10/2031 ; 02/02/2032 ; 30/04/2032 ; 02/08/2032 ; 01/11/2032
Dates de paiement du coupon conditionnel et de remboursement anticipé	5 jours ouvrés suivant la Date d'observation concernée
Période de souscription	Du 12 août 2022 au 31 octobre 2022. Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la Valeur Nominale. Durant cette période, le prix d'offre sera fixé à 100% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout Titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la Période d'Offre ou sera conservé en inventaire.

. Informations importantes

Facteurs de risque

Credit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. Veuillez vous référer à la rubrique "facteurs de risque" du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.

Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : En cas d'insolvabilité de l'Emetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

Risque de taux : Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité : Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement.

L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'émetteur et l'agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Exposition à la performance de l'indice sous-jacent : La performance des actions composant l'indice dépend de facteurs macroéconomiques liés aux actions contenues dans l'indice, dont certains niveaux d'intérêt et de prix sur les marchés de capitaux, des variations de change, des facteurs politiques et des facteurs propres aux entreprises, tels que la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'Indicennariat et la politique en matière de distributions. En outre, le sponsor de l'indice peut modifier les composants dudit indice ou apporter d'autres changements d'ordre méthodologique susceptibles de changer le niveau d'un ou plusieurs composants. Ces modifications peuvent avoir un impact négatif sur le niveau dudit indice, et nuire ainsi à la valeur et au rendement du produit.

Risques liés aux indices « Decrement » en points d'indice : Un montant prédéterminé (dividende synthétique) étant périodiquement déduit du niveau de l'indice sous-jacent, celui-ci sous-performera l'indice correspondant dividendes réinvestis sans retranchement. En outre, l'indice sous-jacent aura une performance différente de celle de correspondant dividendes non réinvestis, de sorte que si le niveau de dividende synthétique est supérieur au niveau de dividende réalisé, l'indice sous-jacent sous-performera l'indice correspondant dividendes non réinvestis. Enfin, le dividende synthétique prélevé étant exprimé en points d'indice, le rendement du dividende synthétique augmentera dans un scénario de marché négatif. Ainsi, la sous-performance de l'indice sera accélérée en cas de baisse du niveau de l'indice.

Avertissement_ Disponibilité du Prospectus

Cadre de distribution : Le produit « Phoenix Europe Octobre 2022 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1er (§4) du Règlement n° 2017/1129 (« Règlement Prospectus »). Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411-2, 1er du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1, D. 411-2, D. 411-2-1 et D. 411-4 du code monétaire et financier. « **Phoenix Europe Octobre 2022** » s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Le présent document n'est pas un résumé du Prospectus et ne doit pas être considéré comme un substitut à la lecture du Prospectus dans sa totalité. Le Prospectus de base relatif à l'émission et à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres décrits dans cette communication à caractère promotionnel est composé du [Document d'enregistrement](#) approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 10 juin 2022 et complété par un supplément en date du 9 août 2022 ainsi que la [Note relative aux valeurs mobilières approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier \(CSSF\) en date du 29 juillet 2022](#). Le Document d'enregistrement et la Note relative aux valeurs mobilières (et leurs suppléments) sont respectivement disponibles sur <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html>

et <https://derivative.credit-suisse.com/ux/gb/en/prospectuses/prospectuses/prospectus/trps>. L'approbation du Prospectus par la CSSF ne constitue pas un avis favorable sur le produit. Par ailleurs, les investisseurs sont invités à lire la documentation juridique du produit (à savoir le Prospectus de base et les Conditions définitives qui sont disponibles sur <https://derivative.credit-suisse.com/fr>) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/ux/gb/en/> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

L'acheteur du produit « Phoenix Europe Octobre 2022 » s'expose aux fluctuations des marchés Indices. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Crédit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Crédit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Crédit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Un document d'information clés détaillant les informations spécifiques du produit est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://derivative.credit-suisse.com>

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) SA, Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Central Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comision Nacional Del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transIndice sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/se seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transIndices « offshore » (« Offshore transIndices ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons ») tels que ces termes sont définis dans la Regulation S. Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transIndices » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.



www.silex-partners.com

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

SILEX Finance _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ t. +33 1 83 75 72 77 _ mail. silexfi@silex-partners.com

Disclaimer

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Le destinataire ne doit ni diffuser, ni modifier, ni copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX Finance. En ce qui concerne le présent document, ni SILEX Finance, ni aucun de ses salariés ou représentants, ne donne de garantie ou de déclaration, expresse ou implicite, ni n'assume aucune responsabilité juridique, ni n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité des informations communiquées. Ni SILEX Finance ni aucun de ses salariés ou représentants n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit résultant de toute mesure prise en se fondant sur ce document. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs professionnels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX Finance suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX Finance se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés. En accord avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – règlement UE 2016/679), en application depuis le 25 mai 2018, vous avez le droit d'accéder, de modifier, de porter, d'effacer le traitement de vos données ou d'en limiter leur traitement.

Vous avez un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles et avez le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données à chaque instant.